

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

0-0-0-0-0-0-0-0
Séance du 07 octobre 2022
0-0-0-0-0-0

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-deux, le sept octobre à vingt heures trente, le
En exercice : 11 Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni
Présents : 10 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.
Votants : 10

Date de la convocation :
01 octobre 2022
Présents : Mrs Dominique GAMICHON, Francis LITWIN, Francis COLLET, Mme Céline DALLEMAGNE, M. Florian LUTZ, Mmes Marine ROSSI, Jennifer VAIRELLES, Karine MAUVAIS, Mrs Olivier PETITJEAN et Norbert-Gérald PITIOT

Absents : M. Philippe CRINDAL

Date d'affichage : M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.
01 octobre 2022

Demande de subventions pour l'installation d'un terrain multisport avec un espace pour les petits, un parcours de santé, le tout sécurisé par une clôture en bois.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est prévu d'installer un terrain multisport, un espace pour les petits, un parcours de santé qui comprend 5 agrès en bois et 5 agrès fitness remise en forme et une sécurisation par une clôture en bois, le montant de ce projet s'élève à 138 726.90 € TTC

Monsieur le Maire propose de faire des demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région Grand Est, du Département et la Communauté de commune Seine et Aube suivant le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT – TOTAL DU PROJET : 138 726.90 TTC		
Total subventionnable	115 605.75 € HT	
DETR	23 121.15 € HT	20%
DEPARTEMENT DE L'AUBE	23 121.15 € HT	20%
REGION GRAND EST (plafonné 100 000€)	20 000.00 € HT	20%
FONDS DE CONCOURS COMCOM SEINE ET AUBE	8 000.00 € HT	
FONDS PROPRES	41 363.45 € HT	

LE CONSEIL MUNICIPAL, ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

1. **APPROUVE** les demandes de subventions
2. **DONNE** tout pouvoir au Maire pour faire application de la présente délibération et notamment par la signature de tous les actes et décisions nécessaires à son exécution.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme,
à LES GRANDES CHAPELLES, le 07 octobre 2022
Le Maire,

